

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2.50 francs. Abonnement annuel: 67 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

L'espace éducatif suisse unifié

L'article constitutionnel sur l'éducation, ou, plus précisément, le paquet constitutionnel concernant l'«Espace éducatif suisse homogène et d'un haut niveau de qualité» que le Conseil national vient d'adopter, constitue une des manœuvres centralisatrices les plus lourdes et les plus dangereuses des trente dernières années. Cet ensemble de modifications constitutionnelles (art. 61a, 62, 63a, 64 et 64a, 65, 66 et 67) concerne rien de moins que l'instruction publique, les EPF, les universités et les hautes écoles spécialisées, la recherche, la formation continue, les aides à la formation et l'encouragement des enfants et des jeunes.

La tendance centralisatrice du projet – qui n'est pas niée par ses partisans – apparaît dès l'article 61a consacré à l'*Espace suisse de formation*: «Dans les limites de leurs compétences respectives, la Confédération et les cantons veillent ensemble à la qualité et à la perméabilité de l'espace suisse de formation. Ils coordonnent leurs efforts et assurent leur coopération par des organes communs et par d'autres mesures.» A première vue, on se dit que ce fédéralisme coopératif est une bonne chose et que la présence des cantons dans les organes décisionnels permettra de limiter les atteintes à leurs compétences. C'est surtout une manière de banaliser la centralisation proprement dite, présentée comme allant de soi. Quant à la participation des cantons aux décisions, on en verra plus bas les limites. L'association des cantons à l'homogénéisation de l'«espace éducatif suisse» est en réalité un processus formellement fédéraliste de centralisation.

L'article 62 affirme que l'instruction publique est du ressort des cantons. Cette affirmation est rigoureusement inutile. Dans la mesure où une compétence n'a pas été explicitement dévolue à la Confédération, elle fait partie de la compétence générale des cantons telle qu'affirmée à l'article 3 de la Constitution. La formule laisse entendre que c'est la Confédération qui a délégué cette compétence aux cantons. Il faut dénoncer cette façon

sournoise d'habituer la population à une perspective mensongère.

D'ailleurs, la suite de l'article réduit la «compétence cantonale» à bien peu de choses: «Si les efforts de coordination n'aboutissent pas à une harmonisation de l'instruction publique concernant l'âge du début de la scolarité et la scolarité obligatoire, la durée et les objectifs des niveaux d'enseignement et le passage de l'un à l'autre, ainsi que la reconnaissance des diplômes, la Confédération légifère dans la mesure nécessaire». La conseillère nationale Geraldine Savary commente la formule ainsi: «Si dans un domaine ou un autre, les efforts de coordination sont insuffisants, la Confédération peut contraindre les cantons à travailler ensemble.» Faux, sciemment² faux! La Confédération n'a pas la possibilité mais l'obligation de contraindre les cantons. Et c'est elle seule qui décide si les efforts cantonaux sont insuffisants. L'apparente collaboration sur pied d'égalité de la Confédération et des cantons est en réalité un mécanisme de centralisation en deux temps.

La procédure est la même en ce qui concerne les Hautes Ecoles, par quoi on entend non seulement les EPF et les universités, mais aussi les hautes écoles spécialisées. Là de nouveau, les cantons et la Confédération travaillent ensemble à les coordonner et à y promouvoir l'assurance de la qualité – nous reviendrons prochainement sur cette notion. Là de nouveau, la Confédération légifère si les buts ne sont pas atteints. Et là de nouveau, les cantons n'ont que le droit de participer à leur mise en boîte fédérale.

Les partisans donnent deux motifs à cette énorme opération de mise au pas des cantons. Le premier est de faciliter la mobilité des familles et d'empêcher qu'un déménagement d'un canton à l'autre ne débouche sur un échec scolaire (rappelons que le début de l'année scolaire est harmonisé depuis longtemps). «Les Suisses sont de plus en plus mobiles», voilà la formule toute faite qu'on nous sert depuis plus de trente ans. Est-ce vrai? Pourquoi ne

nous donne-t-on jamais de chiffres? Combien d'enfants en âge de scolarité passent chaque année d'un canton francophone à l'autre? Quoi qu'il en soit, il est hors de toute proportion de bouleverser les structures de toutes les écoles cantonales dans le seul but d'éviter des tracasseries limités à un nombre restreint de familles. Il n'est d'ailleurs même pas sûr que ces tracasseries seraient évitées. Au début des années 80, par exemple, les départements romands de l'instruction publique introduisaient l'enseignement renouvelé du français sous prétexte de faciliter le passage d'un canton à l'autre (car à l'époque déjà, «de plus en plus de Suisses» déménageaient). Ce fut le contraire qui se passa: le passage ne fut pas plus facile d'un canton à l'autre, en revanche il devint beaucoup plus hasardeux d'un établissement vaudois à l'autre, voire d'une classe à l'autre à l'intérieur du même établissement.

Le deuxième motif, c'est l'exigence de *qualité*. D'abord, pourquoi introduire ce terme de *qualité* dans la Constitution? L'art. 165 ne parle pas d'une législation d'urgence de *qualité*, ni l'art. 130 d'une TVA de *qualité*, ni l'article 122 d'un droit civil de *qualité*. Cela va sans dire. L'ajout du terme *qualité* n'a qu'un sens déclamatoire. C'est le point d'accrochage de la campagne: «Comment? Vous ne voulez pas d'un enseignement de qualité?»

Et qui détermine les standards de la qualité? Ni les enseignants, ni les parents, ni les chefs de département de l'instruction publique, mais les organisateurs des études comparatives internationales dans le style de PISA. Il est effarant de constater à quel point tous, et en particulier les politiques, s'aplatissent devant ces experts et leurs normes. Jamais on ne les met en question, ou en concurrence. On lit, dans le Rapport de la commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national, cette phrase révélatrice: «[...] l'un des principaux avantages qu'un pays puisse offrir à des investisseurs potentiels est une population active très qualifiée.» Est-ce le rôle de

la Confédération de jouer les agences de placement?

Pour la commission, pour le Conseil national, pour M. Couchepin, pour la presse dans son ensemble, la centralisation et l'unification sont en soi des promesses de qualité. Ils comparent fallacieusement, comme font toujours tous les réformateurs, les défauts des institutions existantes et la perfection des organigrammes qu'ils proposent pour les remplacer. Ils refusent de se représenter concrètement les résultats de leur réforme. Car en fait, il n'y aura pas de remplacement. La structure politico-administrative fédérale nouvelle ne remplacera pas les structures institutionnelles et mentales existantes des cantons. Elle s'y surajoutera, engendrant principalement non la qualité, mais un désordre supplémentaire entre les cantons et à l'intérieur de chacun d'eux.

Et ce n'est qu'une étape. La Confédération est en train de développer un projet «Paysage suisse des hautes écoles 2008», visant à unifier le pilotage des écoles polytechniques fédérales, des universités cantonales et des hautes écoles spécialisées (qui auront elles aussi des «filiales master»). Cet alignement méthodiquement bolognaisant d'institutions profondément différentes est représentatif de la vision abstraite, étroite et irréaliste des réformateurs fédéraux. Toujours dans le but de faciliter le «nomadisme croissant», on doit s'attendre à une homogénéisation elle aussi croissante des programmes et des méthodes. Certains évoquent déjà la création d'un Département fédéral de la formation – lequel, soit dit en passant, serait majoritairement suisse-allemand – qui détiendrait enfin la totalité du pouvoir scolaire en Suisse.

Nous reviendrons ces prochains temps sur les nombreux autres motifs, importants ou secondaires, qui militent en faveur d'un rejet brutal du projet d'espace éducatif suisse unifié. Le bruit court que le vote du peuple et des cantons aura lieu en septembre 2006. Il faut dès à présent que les opposants s'organisent. *La Ligue vaudoise* et *La Nation* entendent bien jouer leur rôle dans ce combat.

OLIVIER DELACRÉTAZ

De l'espoir pour les Vaudois

Chacun se souvient que «La Vaudoise», barque des *Pirates d'Ouchy*, fut conduite l'an dernier de Lausanne à Brest. Cet exploit méritait de passer à la postérité. Ce qui fut fait grâce à l'émission réalisée par la TSR: «Une Vaudoise à Brest». Le réalisateur, M. Michel Favre, accompagna nos Pirates tout au long de leur voyage. La SRT-VD (Société vaudoise des auditeurs et téléspectateurs) a eu la bonne idée de décerner son prix annuel à cette œuvre télévisée, car un des objectifs de cette société est de récompenser et d'encourager l'élaboration d'émissions consacrées à notre Canton.

La remise du prix eut lieu le 29 septembre à l'aula du Gymnase Auguste Piccard en présence d'un nombreux public. Pirates en uniforme, discours, félicitations, remise du prix et autres récompenses: nous ne nous étendrons pas sur les péripéties de cette soirée pleinement réussie. Par contre nous avons été spécialement réjouis par l'allocation de M. Laurent Rebeaud que le Conseil d'Etat avait délégué à cette cérémonie. L'orateur sut mettre en évidence l'esprit d'initiative des Pirates qui ont eu l'audace de concevoir et de réaliser à la perfection cette expédition au premier abord un peu folle. Ce projet hors du

commun est le fait de gens profondément enracinés dans la terre vaudoise. Et M. Rebeaud de mettre en évidence ce succès alors que notre Canton vit des temps très difficiles. Il en conclut que notre peuple vaudois peut trouver en lui-même la capacité de réagir, de surmonter les difficultés et de réaliser ce qui paraît impossible. Ce discours du représentant de l'Etat nous changeait des récriminations et lamentations auxquelles les Vaudois se livrent trop souvent. Conclusion de cette belle fête: il y a encore de l'espoir pour le Pays de Vaud.

E. J.

¹ «Vers un nouvel espace de la formation», 24 heures du jeudi 6 octobre.

² M^{me} Savary elle-même a expressément fait la distinction dans sa première intervention au Conseil national, le 5 octobre dernier: «Au cœur du projet, une mission d'importance pour l'avenir de notre pays: assurer un espace éducatif suisse de qualité, capable aussi de s'imposer sur la scène européenne et internationale. Pour y parvenir, les articles constitutionnels invitent de façon impérative les cantons à collaborer [...]. Et pour la Confédération, coordonner n'est plus seulement un droit, c'est désormais un devoir (c'est nous qui soulignons, réd.).»

Nature, mot piégé

Ces temps-ci, on a beaucoup parlé de nature. La sécheresse au Portugal, la grêle à Lavaux, les inondations en Suisse centrale, l'ouragan Katrina et l'ours nous ont valu un déluge, c'est le cas de le dire, de propos définitifs sur la nature et ses effets. «Face à la nature, l'homme constate sa petitesse» résume un paysan d'Engelberg¹.

Une force agissante

Un paysan ou un jardinier ne cherche pas à définir le mot «nature». L'affaire semble entendue. La nature est cette force qui fait pousser les plantes ou se reproduire les animaux, selon des processus réguliers et prévisibles, même s'ils connaissent des ratés.

Bien que nous la sachions au fond indifférente, nous aimons croire que la nature nous veut du bien, et parfois du mal. Nous y trouvons ce qui nous fait vivre et ce qui nous tue, ce qui résiste à la mort et ce qui apporte la mort. Nous la protégeons et nous nous en défendons. Si une vendange abondante couronne les efforts du vigneron, la nature est généreuse; si la grêle vient tout détruire, on la déteste.

La nature est comme un jeu dont les lois, plutôt dures, sont connues. Il faut parfois s'attendre au pire et l'homme n'a pas forcément le dessus quand les éléments se déchaînent.

Une source de normes?

La difficulté de définir la nature commence précisément lorsqu'on se demande quelle place occupe l'homme en son sein. Est-ce un être naturel comme les autres, une sorte de singe amélioré? ou bien, créé à l'image de Dieu, participe-t-il du surnaturel? Domine-t-il toutes les créatures par sa raison? ou n'est-il qu'une bête malade, dépourvue de l'instinct qui fait la perfection du comportement animal? Ces vieilles questions sont encore débattues. Par son animalité, l'homme s'insère dans la nature. En même temps, ayant

conscience d'être au monde, il la surplombe.

Un autre facteur épaissit le mystère. La nature semble un donné antérieur à l'existence de l'homme et certains penseurs veulent y trouver des principes permettant de gouverner l'action, autrement dit des normes morales. A ce propos, le philosophe anglais David Hume (1711-1776), dont les propos dissipent maintes illusions, déclare dans son *Traité de la nature humaine*: «Dans le cas où l'on demanderait s'il nous faut chercher ces principes (de la morale, réd.) dans la nature ou si nous devons leur chercher une autre origine, je répliquerais que notre réponse à cette question dépend de la définition du mot nature et qu'il n'y a pas de mot plus équivoque et ambigu». Voilà qui n'est pas encourageant...

«Nature» est un terme abstrait recouvrant une collection floue d'objets divers. Personne n'a vu, entendu ou touché la nature, mais chacun a l'expérience de ce qu'est tel animal, telle plante ou telle substance appartenant au milieu dit «naturel». Même à notre époque qui se veut affranchie, on continue à personnifier la nature, surtout lorsque des catastrophes se produisent. On pourrait dire tout aussi bien «Dieu», «les dieux», «le Destin», «la Vie», etc. La nature «veut» ceci, «défend» cela, elle «se venge», «se retourne contre nous».

Elle devient parfois la simple projection de la volonté humaine comme l'illustre cette citation tirée du *Temps* du 5 août, au moment de l'affaire de l'ours: «Quelle sorte de nature voulons-nous? une nature expurgée qui nous permet d'entretenir le mythe du cocon helvétique? ou un environnement complexe à la dangerosité reconnue? Nous y retrouverions un goût du risque mesuré indispensable au bon usage du monde.»

Cette réflexion involontairement comique fait apparaître la nature comme un artifice, entièrement façonnée par

l'homme, son «maître et possesseur». Selon une décision humaine (permettre ou non à l'ours de se balader en Suisse), l'environnement prend une coloration dangereuse ou sécuritaire. L'homme façonne la nature de sorte qu'elle lui renvoie un message idéologique approprié, en l'occurrence l'incitation à retrouver le goût du risque pour affronter la mondialisation. Ce qui nous amuse, c'est que l'homme a tellement besoin de fonder ses idéologies sur des événements de la nature qu'il fait semblant de les y découvrir après les avoir lui-même organisés et mis en scène! Le cheminement n'est pas des plus directs.

Oppositions déroutantes

En définissant la nature, il faut éviter de tenir pour contradictoires des notions qui ne sont que distinctes.

Quand nous opposons de façon tranchée la nature à la culture, à l'homme, à l'art ou à l'artifice, nous tombons dans le dualisme et nous ne comprenons plus rien. La confusion s'est aggravée dès le XVII^e siècle, où certains auteurs (Hobbes, puis Rousseau) ont imaginé, pour les besoins de leurs démonstrations, des «états de nature» qu'ils savaient fictifs, créant des difficultés insurmontables surtout lorsqu'il s'est agi de définir le droit naturel. On a fini par croire en une «nature» pure et vierge, antérieure à toute forme de culture. Or cette nature-là est fantomatique. Il n'y a de nature qu'imprégnée d'artifice.

Les oppositions évoquées plus haut ne sont pas si accusées qu'on veut bien le croire. Montaigne et Pascal les ont mises en doute. Montaigne pour commencer: «Les lois de la conscience que nous disons naître de la nature, naissent de la coutume; chacun ayant en vénération interne les opinions et mœurs approuvées et reçues autour de lui» (Essais, I, 23). Et Pascal: «La coutume est une seconde nature, qui détruit la première. Mais qu'est-ce que la nature? pourquoi la coutume

n'est-elle pas naturelle? J'ai grand-peur que cette nature ne soit elle-même qu'une première coutume, comme la coutume est une seconde nature» (Pensées, II, 93).

La fable de La Fontaine, *l'Ane et le Chien* (VIII, 17), nous permet d'illustrer ce que nous voulons dire. «Il se faut entraîner, c'est la loi de nature» affirme d'entrée le fabuliste. Puis il raconte qu'un chien, pour se nourrir, a besoin de l'aide d'un âne. Ce dernier, trop occupé à brouter dans son coin, refuse d'intervenir. Un loup survient qui menace l'âne. Celui-ci demande alors au chien de le secourir. Le chien ne se dérange pas et l'âne est dévoré. Et le fabuliste de dire: «J'en conclus qu'il faut qu'on s'entraide». Cette conclusion n'est pas un effet de moralisme naturaliste, malgré l'expression déroutante du début (loi de nature) voulue par le contexte animalier, mais elle résulte de l'observation de ce qui se passe habituellement dans le monde social. La Fontaine sait que la vertu n'est pas forcément récompensée, mais que le plus souvent on tire avantage de son exercice. Chez lui, la nature animale renvoie bien entendu à la société des hommes; elle est la société. Il n'y a pas de nature, bonne ou mauvaise, antérieure à l'état social, d'où nous tirions des principes pour construire une société inédite. Les normes morales sont déjà imprimées dans le tissu social, nous les respectons parce que nous les voyons respectées par d'autres et que ce respect a le plus souvent, pas toujours, des conséquences heureuses. Il n'y a pas de nature sans culture, ou sans ce que Montaigne et Pascal appellent «coutume». Mais peut-on davantage imaginer une culture sans nature?

JACQUES PERRIN

¹ Dans de tout autres débats, ceux qui concernent le féminisme, le PACS et l'homosexualité, les catégories «nature» et «contre nature» ont retrouvé une nouvelle jeunesse. Est-ce un bien? Nous en reparlerons.

Je rosse le gnome

Humense, Cubotron, Batochime, Génopode: afin de régler des problèmes d'orientation à Dorigny, l'Université de Lausanne a chargé des «créatifs» rescapés d'Expo.02 d'imaginer une signalétique et de rebaptiser les bâtiments.

Tout le monde, ou à peu près, a jugé le résultat ridicule.

D'après le *Temps* du 30 septembre, 45 professeurs (des «profs» dotés d'une «sensibilité à vif», selon le journaliste) ont signé une lettre de protestation.

Comme tout «gros machin» se voulant une entreprise, l'Université dispose d'un directeur de la communication. Celui-ci a répondu aux «profs» qu'il n'est pas question de revenir en arrière. L'«outil de travail» n'est pas menacé. La technocratie satisfaite attend que les étudiants s'approprient peu à peu les nouvelles appellations. La communauté universitaire en deviendra plus

solide, grâce à la complicité créée par l'emploi de termes si amusants.

Le «dircom» en veut pour preuve la «Banane», nom usuel du bâtiment de la bibliothèque. Or ce nom existe depuis qu'une partie de l'Université de Lausanne s'est établie à Dorigny. Ce ne sont justement pas les «créatifs» qui l'ont imaginé, mais les étudiants eux-mêmes. Comme l'a montré George Orwell, une «novlangue» ne forge pas une communauté, elle la dissout.

Le «dircom» a convié les protestataires à une rencontre. Espérons qu'ils n'ont cédé sur rien. Il semble que l'Université, qui se débat dans les problèmes, en particulier financiers, ait autre chose à faire que de disputer d'une onomastique pitoyable, et accessoirement de payer un «dircom» pour s'adonner à de tels amusements. Ce dernier s'appelle Jérôme Grosse: je rosse le gnome.

J. P.

Encore le canal!

Dans l'article de Philibert Muret paru sous ce titre dans notre dernière édition, Chavornay n'est pas destiné à devenir «l'arrière-garde de Rotterdam», mais bien son arrière-darse!

Nos excuses vont à l'auteur et à nos lecteurs pour cette coquille.

Réd.

Qui a écrit cela?

«Les Juifs se caractérisent par des formes déterminées de délits: l'escroquerie, la duperie, la calomnie et, surtout, l'usure [...]. Ces faits font soupçonner que la race influe sur la délinquance. [...] Les gitans constituent habituellement des groupements délictueux où la paresse, la fureur et la vanité prédominent. Parmi eux, les homicides sont plus nombreux.» Quant aux «Arabes», «il y a quelques tribus honnêtes et laborieuses mais les plus nombreuses sont aventurières, imprévoyantes, oisives et portées aux larcins.»

Trois lecteur, MM. David Auberson de Vuarrens, Jean-François Charles de Lausanne et René Morier du Sépey nous ont fourni la référence exacte. M. Auberson, le plus rapide, gagne un abonnement à *La Nation*. Les propos reconnus par ces lecteurs sont tirés de la thèse en doctorat de Salvador Allende publiée sous le titre *Hygiène mentale et délinquance*. Ils figurent dans une étude d'un historien, Victor Fariñas, qui vient de paraître en Espagne et au Chili, *Salvador Allende: contra los judíos, los homosexuales y otros «degenerados»*, Barcelone, Ediciones Altera, 2005. Allende est également l'auteur d'un *Projet de loi sur la stérilisation des aliénés*, démarqué de la loi promulguée en 1933 par le ministère de la santé nazi. La citation est tirée d'une récitation d'Arnaud Imatz, parue dans le numéro 19 de *La Nouvelle Revue d'Histoire*, juillet-août 2005.

Ces révélations conduiront-elles à débaptiser les places *Salvador-Allende*,

assez nombreuses en France? Créeront-elles un débat? Des repentirs? Gageons que non, tant cette icône gauchiste est intouchable. C'est comme si on osait dire qu'Ernesto Guevara avait du sang sur les mains.

Avec l'expansion d'internet, trouver l'auteur d'une citation ne nécessite ni culture, ni mémoire: il suffit de soumettre quelques bribes du texte à un moteur de recherche pour obtenir la bonne référence. Cette commodité enlève naturellement beaucoup de sel à cette rubrique. Aussi, seules des citations dont l'absence sur le net aura été vérifiée seront désormais proposées à la sagacité des lecteurs.

Celle qui suit est du nombre:

«Les Robinsons de l'anarchie me paraissent fort supérieurs, humainement et inhumainement parlant, aux Ramollot et aux Ronchonnot de guerre civile, qui siègent dans les congrès du socialisme, quelle que soit la couleur de ce socialisme. Je mets à part le syndicalisme, mode de résistance à l'intolérable pression ploutocratique, que je trouve parfaitement légitime, corporatif, nécessaire et souhaitable, et qui ne se confond d'ailleurs nullement avec les somnifères théories des Kautsky et hégéliens du marxisme.»

Le premier lecteur à nous fournir la référence exacte se verra récompensé d'un abonnement gratuit d'une année à *La Nation*.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8 h - 10 h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch
Imprimerie Beck, Lausanne

Référendum déguisé

Voici deux ans que le réalisateur Jean-Stéphane Bron présentait son film intitulé *Le Génie Helvétique*. Ce documentaire montre les coulisses du travail de la commission parlementaire débattant du projet de loi sur le génie génétique. Le film a le mérite de montrer, de manière même passionnante, que, en démocratie parlementaire, les votes se gagnent lors de négociations de couloir et non lors de l'audition des argumentaires plus ou moins intelligents déclamés en plénum du haut de la tribune parlementaire.

Une grande partie du documentaire retrace les âpres négociations menées au sein de la commission pour introduire un moratoire interdisant l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés (ci-après OGM) dans le domaine agricole. Les dernières images du film montrent l'assemblée fédérale refuser l'amendement durement accouché en commission pour cinq ans de moratoire, ce refus s'expliquant d'ailleurs plus par de basses stratégies partisanes que par une rigoureuse pesée d'intérêts sur la question.

La conseillère nationale Maya Graf, principale avocate du moratoire, n'en est pas restée au refus filmé dans *Le Génie Helvétique*. Avant même que la version définitive de la loi sur le génie génétique dans le domaine non humain (ci-après LGG) ne soit adoptée par les chambres en mars 2003, elle lançait avec le *Schweizerische Arbeitsgruppe Gentechnologie* une initiative pour introduire ledit moratoire dans la Constitution. Les signatures déposées en septembre 2003 ayant été validées, le peuple et les cantons voteront le 27 novembre prochain sur un texte inter-

disant pour cinq ans l'importation et la mise en circulation de plantes, parties de plantes et semences génétiquement modifiées qui peuvent se reproduire et sont destinées à être utilisées dans l'environnement à des fins agricoles, horticoles ou forestières, ainsi que d'animaux génétiquement modifiés destinés à la production d'aliments et d'autres produits agricoles.

La LGG est entrée en vigueur au début 2004. Cette loi précise que «toute mise en circulation d'OGM est soumise à l'autorisation de la Confédération» (art. 12). Qui-conque désirent bénéficier de cette autorisation doit «veiller à ce que les OGM, les métabolites et leurs déchets ne puissent mettre en danger l'être humain, les animaux ou l'environnement; ne portent pas atteinte à la diversité biologique, ni à l'utilisation durable de ses éléments» (art. 6 al. 1). La suite de l'article détaille les exigences du premier alinéa, notamment en imposant des essais préalables en milieu confiné pour prouver l'innocuité des OGM que l'on désire mettre en circulation. La LGG prévoit en outre que, si des dommages imputables à des OGM se manifestent dans les trente ans qui suivent leur mise en circulation, le détenteur de l'autorisation doit seul répondre de ces dommages (art. 30 et 32).

Ces dispositions générales de la loi concernent toutes les activités mettant des OGM en jeu, en particulier les activités agricoles et sylvicoles. La nécessité de prouver l'innocuité d'un OGM avant sa mise en circulation, tout comme le très long délai de responsabilité civile qui ac-

compagne cette mise en circulation, sont à nos yeux des obstacles suffisamment forts pour éviter la prolifération des OGM dans les cinq années à venir. La réalité confirme d'ailleurs cette appréciation: durant les vingt et un mois écoulés depuis l'entrée en vigueur de la LGG, aucune demande d'autorisation de mise en circulation d'OGM n'a été enregistrée.¹ Le moratoire demandé par l'initiative ressemble donc à un coup d'épée dans l'eau.

Selon le texte de l'initiative, le moratoire se limiterait à la culture ou à l'élevage d'OGM. Ce moratoire ne s'appliquerait par contre pas aux travaux de recherche scientifique sur les OGM, ni aux importations d'OGM destinés à l'usage alimentaire ou fourrager. Pour cette dernière catégorie, la Confédération a accordé à ce jour quatre autorisations d'importation pour l'industrie de transformation², mais, dans les faits, ces autorisations n'ont pas encore été concrétisées. De plus, celles-ci ne seraient pas remises en cause en cas d'acceptation du moratoire.

La Suisse importe déjà des préparations à base d'OGM dans le domaine alimentaire ou fourrager. Avec ou sans moratoire, les paysans suisses pourront donc continuer à engraisser leur cheptel au tourteau de soja génétiquement modifié et les confiseurs à lier leur chocolat avec de la lécithine extraite du même soja. Dans les deux cas, on ne comprend pas ce qu'un moratoire sur la production d'OGM en Suisse pourra changer.

Le moratoire demandé par l'initiative du *Schweizerische Arbeitsgruppe Gen-*

technologie ne changera probablement rien aux pratiques dans le domaine des OGM durant les cinq prochaines années. Pourquoi dès lors l'avoir fait signer et vouloir le soumettre au peuple? Cette initiative est en fait un référendum déguisé: elle permet de soumettre au peuple le principe du moratoire refusé par les chambres fédérales, sans pour autant remettre le gros de la LGG en cause. Les initiants ne se priveront pas d'exploiter un oui comme un «signal fort» pour remettre cette loi sur le métier.

Dans les faits, la culture et l'élevage d'OGM n'intéressent pas beaucoup les Suisses: ils croulent déjà sous les excès agricoles obtenus par l'agriculture traditionnelle et sont en majorité hostiles à la consommation de produits manipulés. Plus qu'un moratoire de cinq ans, c'est la loi du marché qui éliminera les OGM. Considérant qu'il n'y a pas besoin de donner un «signal fort» dans ce domaine, nous voterons NON le 27 novembre prochain.

CÉDRIC COSSY

¹ La seule autorisation délivrée à ce jour pour la culture d'OGM est celle accordée en automne 2003 (soit avant l'entrée en vigueur de la LGG) à l'EPFZ pour des tests en milieu confiné du blé transgénique KP4. Elle a été obtenue après deux ans de démarches et de recours. Quatre ans après le début des démarches administratives, le blé en question est encore loin d'être prêt pour la commercialisation.

² Les deux firmes bénéficiaires de ces autorisations sont Monsanto (soja résistant à un herbicide et maïs résistant à un parasite) et Syngenta (deux espèces de maïs résistant à des parasites).

Jurassiens-Vaudois: même combat

Deux articles du *Jura Libre* («En finir avec le nationalisme jurassien?» du 22.09.2005 et «Sur l'identité jurassienne» du 29.09.2005) dus à la plume pleine de verve et d'intelligence politique de M. Alain Charpillot méritent d'être signalés à nos lecteurs. L'auteur s'en prend à une déclaration du ministre jurassien Jean-François Roth qui a affirmé récemment qu'il fallait «en finir avec le nationalisme jurassien». A ceux qui comme lui voient dans l'attachement à la communauté nationale jurassienne un truc dépassé, M. Charpillot répond:

[...] *Sous de nombreux aspects, la «modernité» invite à faire table rase du passé et à le reléguer dans l'enfer du «ringard», du «dépassé» ou du «folklore», ce qui équivaut à un arrêt de mort dans les milieux branchés, où gauche-caviar et droite-foie-gras batifolent sous la même couette.*

[...] *Mais surtout, le peuple n'oublie pas que la communauté à laquelle il appartient est à la fois protectrice et valori-*

sante. Le Jurassien se bat pour lui-même et pour le Jura. Obscurément, il sait que ses efforts gagnent du sens s'ils sont accomplis pour son pays et que les réussites ou les échecs du Jura rejailliront sur lui. «En finir avec le nationalisme jurassien», comme le propose notre grand snob, revient à nous priver de la dimension transcendante de ce que nous faisons. Il se pourrait que ce soit profondément bête.

[...] *Il existe donc quelque chose chez nous qui a résisté aux déferlantes, un noyau dur qui se trouve au fond de notre être et nous définit comme «Jurassiens». Nous le ravivons au spectacle des paysages, des lieux foulés par nos ancêtres, à l'écoute du parler, de l'accent, en observant les attitudes des gens, leurs coups de cœur et leurs coups de gueule. Le «Bélier» en est une illustration vivante, dans ses maladresses comme dans ses réussites. A cela s'ajoute l'intensité de nos relations, les souvenirs communs, les bonheurs et malheurs partagés.*

[...] *Et l'avenir? Un peuple n'existe que par la conscience qu'il a de lui-même. Si celle-ci est niée par les benêts se disant «citoyens du monde», ignorée par des immigrés qui ne s'assimilent pas, ou perdue parce que les parents et l'école ne la transmettent pas aux enfants, elle peut disparaître. Ce n'est pas une bataille gagnée d'avance, loin de là, et notre société la rend plus douteuse encore. Pourtant, sa perte appauvrit l'être et affadit l'existence.*

[...] *L'attachement à la communauté nationale n'est pas nourri de haine ou d'agressivité. Au contraire, il provient d'un sentiment intense, qui ajoute du sens à notre vie. Il se fonde sur la connaissance des gens et des lieux, sur le capital de souvenirs partagés. Quand nous marchons dans nos cluses, quand nous entendons murmurer le Doubs, quand nous respirons à l'ombre des sapins, quand nous voyons la Combe-Grède somptueuse, la douceur de l'Ajoie, l'âpre beauté du Montoz, la grâce de Saint-Ursanne et même la rude*

laideur de nos villages marqués par l'industrie, nous savons que ce pays ne figurera jamais dans le catalogue du «Club Med», mais qu'il nous appartient et que nous lui appartenons aussi. Comme notre mère, qui n'a probablement jamais été élue «Miss Suisse», mais qui est la nôtre. Le Jura, c'est exactement cela. [...]

Les Jurassiens autonomistes sont souvent taxés d'agitateurs plus ou moins gaudichants. Nous Vaudois auxquels on attribue l'étiquette de «nationalistes» avons la réputation d'être de fieffés conservateurs teintés d'extrémisme de droite (mais quand même fréquentables). Remplacez dans l'article Jura et Jurassiens par Vaud et Vaudois et vous saisissez l'essentiel: même attachement à notre communauté nationale cantonale, même combat pour la servir et la conserver.

E. J.

Pour commander ces deux articles N°s 2580 et 2581: *Le Jura Libre*, case postale, 2800 Delémont. Tél. 032 422 11 44. Courriel: cvaquin@bluewin.ch

Juvenilia L

La grâce naturelle de Pascale, sa bonne éducation, son abondante chevelure blonde, son teint de porcelaine, ses yeux de biche, etc. Je sais bien qu'on va me reprocher ces pauvres clichés fatigués pour évoquer les agréments d'une élève de quatorze ans, mais je répondrai que les meilleurs auteurs du XVIII^e siècle ne se gênaient pas d'employer des formules toutes faites: «De grands yeux bleus pleins d'intérêt, une peau éblouissante, une taille fine et légère, un son de voix touchant, la plus belle âme et le caractère le plus doux, des dents d'ivoire et de beaux cheveux blonds...» (Sade) Plus tard, Cocteau défendit ces «lieux com-

muns, vieux, puissants et universellement admis à la façon des chefs-d'œuvre, mais dont la beauté, l'originalité, ne nous surprennent plus à force d'usage.» Bon, ces considérations d'ordre stylistique nous éloignent du sujet.

Donc Pascale, «dont les grâces naïves et les traits sont au-dessus de l'éloquence», achevait une rédaction admirablement calligraphiée, lorsqu'un geste malencontreux avec un stylographe farceur macula d'encre noire la blanche page et les doigts de fée. Le Diable assurément.

– Merde!

Le temps suspendit son vol et fixa les attitudes de chacun, comme si l'on eût

pressé sur la touche «Pause» d'un magnétoscope. Pascale eut tôt fait de s'apercevoir que les taches n'étaient pour rien dans la stupeur générale. Elle attendit quelques secondes, qui parurent des siècles, et, au lieu d'offrir au public l'attitude de contrition et le mot d'excuse qu'il espérait, elle se gonfla, rougit et rugit:

– Eh! bien, oui! Merde! Merde! Merde! Et remerde!

Dans le bref tumulte qui s'ensuivit, on observa divers mouvements de réprobation théâtralisée, de dignité offensée, de surprise cabotinée, de désespoir feint. Pascale mit un terme à ces démonstrations hypocrites:

– Ah! c'est vrai, à la fin, j'en ai assez d'être la petite fille sage de la classe, le modèle des chouchous de professeurs... Merde. Voilà.

Depuis cet incident, Pascale ne se livra plus jamais au moindre écart de langage. Pourtant, quelque chose avait imperceptiblement changé dans son caractère. En conservant ses qualités originelles, sa personnalité gagna en assurance, en relief, en maturité. Jamais on ne vit crise d'adolescence plus courte. Il n'y en eut pas d'autres, du moins pas de visibles.

J.-B. ROCHAT

Briser les tabous... et les volontés

Les belles apparences de certains termes progressistes servent le plus souvent à cacher des idées fort négatives et destructrices. Je pense d'abord au concept rabâché d'«ouverture»: demandez à un progressiste de définir ce terme, il sera précis sur ce à quoi il s'oppose (par exemple la fermeture des frontières, la crainte de l'étranger) mais très vague quant au contenu de cette ouverture: adhérer à un ensemble multinational, sans savoir jusqu'où celui-ci s'étendrait; favoriser toutes sortes d'échanges et de migrations, mais sans savoir jusqu'à quel point; tolérer, mais seulement ce qui est tolérable. En somme, l'«ouverture», c'est surtout un refus du refus. Notez que les progressistes ne parlent jamais d'alliance avec des pays ou des groupes de pays. Une alliance renforce en principe les alliés, elle leur garantit l'indépendance, comme nos accords bilatéraux. A l'inverse, l'«ouverture» ne stipule avec l'ensemble rejoint aucun autre échange que celui de la paramécie (organisme unicellulaire) plongée dans une solution au chloroforme, qui éclate parce qu'elle n'arrive plus à évacuer l'eau de son corps.

Le choix des mots révèle donc l'intention purement négative des progressistes. Car une alliance, ça se discute – il y a le pour et le contre – mais l'ouverture, ça non. Personne n'a envie de paraître fermé. Le terme d'«ouverture» apparaît donc pour ce qu'il est: un instrument de terrorisme intellectuel.

Un lieu commun typique de la rhétorique dite progressiste vient de réapparaître au sujet de l'école: c'est celui de «briser un tabou», en l'occurrence

le tabou de la compétence cantonale en la matière. Lorsque les progressistes veulent détruire une chose existante, soit en l'éliminant tout bonnement parce qu'elle les dérange, soit pour la remplacer par une autre qu'ils prétendent meilleure, ils commencent par habituer leur population-cible – c'est-à-dire les gens instruits – à force de tapage médiatique, scientifique ou autre en répétant continuellement les mêmes idées; tous les moyens sont bons: conférences et débats, publications, colloques, sondages (biaisés si nécessaire), et les décideurs comme les partis sont trop heureux de prendre à leur compte ces thèmes à la mode. Même une mauvaise idée peut entrer dans les esprits si elle est répétée suffisamment longtemps et qu'elle fait appel à certains instincts comme le désir de nouveauté ou celui de se conformer au groupe. Alors, une fois qu'ils se trouvent en position de force et qu'ils ont rallié la foule des indécis grâce à la menace sous-jacente de faire passer quiconque s'opposerait à eux pour ringard ou fasciste, ou «proche de l'UDC» ou que sais-je encore, à ce moment-là ils entrent en action tout en prétendant «briser un tabou».

C'est toujours ainsi: ceux qui suivent le courant, qui ont l'appui de l'administration, du gouvernement fédéral et de presque tous les médias et partis se donnent des airs de courageux contestataires, de frères David éclairés face aux Goliath des préjugés conservateurs et de la «fermeture d'esprit» qui prétendent régneraient en maîtres dans toute l'Helvétie. Cette posture de faible victime permet de prôner des changements

voulus par les autorités tout en donnant l'impression que l'on combat ces dernières. Evidemment, ces progressistes (ils se reconnaîtront d'eux-mêmes) mentent comme ils respirent. Qu'on me cite un seul éditorial dans un média d'envergure, un seul symposium dans une université suisse, un seul sondage publié, un seul dessin de presse (!) qui ait défendu le droit légitime des cantons à s'occuper seuls de l'instruction publique. Et quand bien même on trouverait dans quelque fond de page une telle opinion formulée, cela contrebalancerait-il la masse des avis diffusés favorables à un accord – même partiel – de l'instruction par le pouvoir fédéral?

Si la résistance au changement ne se situe pas ou à peine dans les autorités politiques et encore moins dans les autorités intellectuelles comme le prétendent nos progressistes, elle existe bel et bien dans la population. Cela ne vient pas de préjugés ou de tabous irrationnels, mais du fait que les gens tiennent aux structures existantes. Le peuple vaudois se sentait plutôt satisfait de son instruction publique avant que des réformes ne la détruisent sous prétexte de l'améliorer. Il est vraiment ridicule de parler de tabou à cet égard: proposez à un progressiste quelconque de raser sa maison qu'il aime au motif qu'habiter à plusieurs dans un appartement moderne est préférable: sans doute apprécierait-il que l'on interprète son refus comme l'expression d'un «tabou» qu'il s'agit de briser au plus vite.

Pourtant nous ne voulons pas condamner trop sèchement les progressistes: la plupart sont tellement

persuadés d'aller dans le sens de l'Histoire – comme si on pouvait aller en sens inverse – qu'ils croient sincèrement mener leurs concitoyens vers un monde meilleur et plus parfait. Sachons, en bons Vaudois, honorer du moins l'intention, même lorsque l'acte se révèle néfaste. Mais que ces fléchisseurs de nuques face à l'administration fédérale (ils doivent l'avoir souple, alors!) aient la décence d'épargner à ceux qu'ils sermonnent cette hypocrite posture de contestataire. Que les tenants de l'«harmonisation scolaire» cessent de jouer les rebelles et avouent servir les autorités fédérales contre la population qui, faut-il le rappeler, n'avait rien demandé à personne.

NICOLAS DE ARAUJO

La Nation perd un ami

La Nation a appris avec peine le décès de M. André Martin, qui siégea au Synode comme délégué de l'Etat aux côtés de M. Regamey. Né en 1908, cet ami de toujours de notre mouvement était, à notre connaissance, notre plus ancien et fidèle lecteur. Veuillez sa famille accepter notre sympathie.

LA RÉDACTION

Naissance

La rédaction de La Nation a le plaisir d'annoncer la naissance de Ludivine Anne Charlotte Tuscher, fille et petite-fille de nos amis Mathias et Jean-Pierre Tuscher. Toutes nos félicitations aux heureux parents.

Brahms aux annales de l'OCL

L'événement est à marquer d'une pierre blanche. Les 3 et 4 octobre, en ouverture de sa saison d'abonnement, l'Orchestre de Chambre de Lausanne a donné pour la première fois de son histoire le *Concerto N° 1*, en ré mineur, de Brahms.

Ainsi, bravant les interdits et les préjugés, Christian Zacharias ouvre une brèche et brise cette règle non écrite, mais bien réelle, qui voulait que de telles œuvres soient réservées aux orchestres dits «symphoniques». Le résultat est patent. Avec un ensemble de cette classe, où souffleurs et cordes rivalisent de qualité, il est parfaitement possible d'aborder ce genre de répertoire, et cela avant tout pour deux raisons, l'une historique, l'autre musicale.

Tout d'abord, on sait que l'effectif des cordes, lors des créations de telles œuvres, était très proche de celui de l'OCL aujourd'hui. Plus tard seulement, se produisit une sorte d'osmose avec les symphonies de Bruckner ou de Mahler, par exemple, aux besoins gigantesques. Donner l'œuvre dans ces conditions n'est donc pas un péché contre l'esprit. Au contraire, si l'équilibre entre les différents plans sonores est réalisé, l'œuvre gagne en lisibilité, car tous les moindres dessins contrapuntiques sont perçus, sans nuire à la ligne générale, ce qui est le cas dans l'interprétation de l'OCL.

Il faut ainsi saluer le courage et la clairvoyance de Christian Zacharias et de ses musiciens qui nous offrent

une interprétation chaleureuse, authentique et intense de ce grand chef-d'œuvre. Il est permis, au passage, de rappeler qu'il n'en a pas toujours été ainsi. L'auteur de ces lignes se souvient des obstacles à vaincre, il y a vingt à trente ans, pour faire admettre aux responsables de l'OCL d'alors des programmes de Brahms comportant l'admirable *Rhapsodie pour alto et Chœur d'hommes* ou les *Vier ernste Gesänge* (dans l'orchestration très brahmsienne de Günter Ramin). Les critiques eux-mêmes ont changé d'avis. Le redouté (et redoutable) Aloys Moser, de Genève, n'a-t-il pas écrit: «...Ernest Ansermet s'efforce de donner vie à ce grand cadavre...», à propos de ce concert! Sans commentaires...

Mais revenons au programme de ce premier abonnement.

Les commentaires analytiques, signés d'Antonin Scherrer, frappent par leur intérêt, leur information et leur intelligence. Combien il était juste, par exemple, de mettre en évidence, à la portée du public, la longue gestation – sept ans –, les doutes, les luttes de Brahms pour mener à terme une œuvre de cette exigence, qui font songer au combat de Joseph avec l'ange.

La qualité de l'écoute, l'émotion qui saisit chacun, prouvent combien Brahms nous est nécessaire aujourd'hui, à cent lieues des hirschorneries et autres fœtus à tête de canard. Alors, merci Brahms!

JEAN-JACQUES RAPIN

Le Coin du Ronchon

Les statistiques, mobile de l'immobilité

La presse a relaté comment les automobilistes circulant sur l'autoroute Lausanne-Genève, un beau matin de septembre, ont été pris dans un interminable bouchon, puis filtrés à travers une aire de repos pour se voir distribuer un simple questionnaire. Le commando tchéchène auteur de la prise d'otage était dirigé par le Service des transports du Canton de Genève, qui voulait mener une enquête sur les habitudes de déplacement de la population. «D'où viennent-ils? Où vont-ils?» Passionnantes questions, que tous les régimes totalitaires se posent à propos de leurs citoyens, et qui auront reçu des réponses d'autant plus fausses que les automobilistes soumis à la question étaient très fâchés. Mais peu importe que les statistiques soient fausses, pourvu qu'elles existent, qu'elles croissent et qu'elles s'additionnent. On peut même se demander si, ce jour-là, le plaisir qu'ont éprouvé les statisticiens en comptant des croix inutiles n'a pas été encore plus grand que celui qu'ont éprouvé les écologistes en bloquant des voitures.

Car il n'est pas excessif d'affirmer que, de nos jours, les statistiques sont devenues un fléau encore plus grand que l'écologie, et peut-être même plus grand que la grippe aviaire. Nous

sommes envahis de chiffres et de données absurdes, sur le nombre moyen de minutes que nous passons à dormir au cours de notre vie, sur la vitesse moyenne de vol des oiseaux migrants, ou sur le prix moyen des hamburgers en Scandinavie. Les seules statistiques qui ne sont jamais publiées sont celles qui devraient nous dire combien de statisticiens sévissent sur cette planète, combien de temps ils passent à compter les moutons et combien tout cela coûte aux contribuables.

Ce phénomène n'a heureusement pas échappé à certains esprits espiègles qui ont entrepris d'attribuer, depuis quelques années, des «Ig-Nobel», sorte de prix Champignac scientifiques récompensant des recherches particulièrement loufoques, telles que l'étude de l'activité cérébrale d'une sauterelle regardant *La Guerre des étoiles*, la démonstration de la loi de dégradation exponentielle à partir de la mousse de bière, ou l'estimation de la superficie totale de l'éléphant indien. Pour sûr, le Service des transports du Canton de Genève pourrait revendiquer un tel prix pour son étude de la mobilité improbable d'un nombre indéterminé d'automobilistes immobilisés.

LE RONCHON